

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le vendredi 2 septembre 2016

ACCOMPLIR SES DÉMARCHES PERMIS DE CONDUIRE ET IMMATRICULATION DES VÉHICULES A DISTANCE

Saviez-vous que la plupart des démarches administratives liées à votre permis de conduire ou à l'immatriculation de votre véhicule peuvent être effectuées sans vous déplacer en préfecture ou en sous-préfecture ?

En effet, pour répondre à une demande croissante des usagers visant à faire leurs démarches à distance, l'administration a progressivement développé au cours des dernières années des outils permettant de dématérialiser via internet certaines d'entre elles. D'autres, dans l'objectif d'éviter déplacements et attente, peuvent être réalisées par voie postale.

Pour autant, le nombre d'usagers venant accomplir une démarche relevant de la compétence du bureau des usagers de la route de la préfecture du Val-d'Oise continue de représenter plus de la moitié des personnes reçues par l'ensemble des services préfectoraux alors qu'au moins une démarche sur deux aurait pu être réalisée à distance.

La liste ci-dessous indique les principales démarches pour lesquelles vous pouvez éviter un déplacement en préfecture. N'attendez plus aux guichets de la préfecture, préférez la démarche sur internet ou l'envoi postal. Consultez notre site internet : www.val-doise.gouv.fr rubrique démarches administratives « démarches à distance » ou notre application mobile « Ma Préfecture »

Les formulaires nécessaires à vos démarches et les listes des pièces justificatives peuvent être téléchargés sur le site internet ou sur le site <u>www.service-public.fr</u>

PERMIS DE CONDUIRE

- > Par internet
 - Demande de permis de conduire
 - Suivi de la fabrication de votre permis
 - Connaitre son solde de points
- ➤ Par courrier **
 - Demande de permis international
 - Changement de son permis suite à une perte, un vol ou une détérioration
 - Changement d'adresse ou de nom sur le permis

NB: les échanges de permis étrangers se font uniquement en préfecture ou à la sous-préfecture de Sarcelles





CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

> Par internet

- Certificat de situation administrative (certificat de non-gage)
- Suivi de la fabrication de votre carte grise
- Simulateur du coût d'une carte grise
- ➤ Par courrier**
 - <u>Toutes les démarches liées aux certificats d'immatriculation peuvent être effectuées sur internet</u>, sous réserve de la complétude de votre dossier : première immatriculation d'un véhicule, immatriculation d'un véhicule d'occasion, changement d'adresse ou de nom, perte, vol ou détérioration du certificat d'immatriculation....

** sous réserve de la complétude de votre dossier, lisez avec attention la liste des pièces justificatives, disponible sur notre site internet et sur notre application mobile.